



SNPTRI
**Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux
et Infrastructures**

Direction Territoriale Centre -Bourgogne

Déclaration préalable au CSA du 26 juin 2026

Monsieur le Directeur de la DTRS,
Monsieur le Directeur de la DTCB,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour aborder un sujet particulièrement préoccupant : le projet de transfert d'une partie du territoire actuellement rattaché à la Direction Territoriale Centre-Bourgogne vers la Direction Territoriale Rhône-Saône. Ce transfert concerne la Seille navigable, les agents qui y sont affectés, ainsi que le centre de « La Truchère »

Depuis la création de l'EPA VNF, ce secteur constitue un territoire historiquement et fonctionnellement rattaché à la DTCB. Il s'agit d'un ensemble à forte dominante touristique, en cohérence avec l'identité et les missions de cette direction. Rien, dans les réalités de terrain, ne justifie une remise en cause aussi brutale et unilatérale de cet équilibre.

Dans un premier temps, dans le cadre affiché de la modernisation de l'établissement, le site de « La Truchère » avait été présenté comme un site pérenne de la DTCB. Or, les agents ont appris, par courrier de la Directrice générale en date du 18 août 2025, non seulement la remise en cause de cette orientation, mais également la perspective explicite de transfert du territoire et, à terme, la non-pérennité du site de « La Truchère ». Cette annonce, effectuée sans concertation réelle avec les personnels concernés, a légitimement suscité incompréhension et inquiétude.

Monsieur les Directeurs, vous avez rencontré à deux reprises les agents de ce secteur afin de présenter les bénéfices supposés de cette réorganisation. À chaque fois, les agents ont exprimé de manière claire, argumentée et responsable leurs fortes interrogations quant à la pertinence de cette décision. Ils ont rappelé leur attachement profond à ce territoire touristique ainsi que leur engagement constant pour en assurer la qualité, la sécurité et la continuité d'un service public.

La CGT a, dès le départ, apporté son soutien aux collègues de « La Truchère ». Le 4 mars 2026, nous avons également été à l'initiative d'une rencontre réunissant élus locaux, usagers du secteur, professionnels de la voie d'eau et vous-même, afin de vous faire part des inquiétudes des acteurs locaux. Ces derniers alertent sur les conséquences de ce transfert,

qui pourrait entraîner une accélération d'un projet de modernisation susceptible de conduire, à terme, à une fermeture du site de « La Truchère » et, de fait, à une baisse significative du trafic et de l'économie locale.

Car oui, Monsieur les Directeurs, ce qui fait vivre un canal touristique, c'est la présence d'éclusiers aux écluses, assurant l'aide à la manœuvre et l'information des usagers. Les collègues du site de « La Truchère », tout comme nous, ne voient aucun élément bénéfique ni aucun avantage réel à ce projet pour le développement de la Seille. Le fonctionnement actuel existe depuis 13 ans et n'a jamais été remis en cause jusqu'ici ; il est même parfaitement opérationnel. Celui-ci ne représenterait qu'un gain de 4 ETP pour la DTRS, qui pourraient ensuite être redéployés selon ses propres orientations, une fois la modernisation de cet axe réalisée.

Nous savons également qu'un tel transfert serait synonyme d'une accélération de la modernisation, la DTRS disposant alors de moyens renforcés pour celle-ci.

Nous savons aussi qu'il pourrait entraîner, pour les agents, des mobilités contraintes dans des délais restreints, alors même que le principe du « zéro mobilité imposée » est affiché à VNF. Nous avons tous en mémoire, à la DTCB, les situations vécues par nos collègues de Digoin et ses environs, contraints de rejoindre Molinet malgré leur opposition à tout changement de résidence administrative.

À ce jour, aucune réponse convaincante n'a été apportée aux préoccupations exprimées. Aucune démonstration solide ne vient justifier qu'un territoire cohérent, identifié et fonctionnel soit ainsi fragmenté, au détriment du service public, des conditions de travail et de la continuité de gestion.

Dans ce contexte, la CGT réaffirme son opposition à ce projet de transfert en l'état. Nous demandons la suspension de sa mise en œuvre et l'ouverture immédiate d'une véritable phase de concertation, transparente et loyale, associant l'ensemble des personnels concernés et leurs représentants.

Il en va non seulement de la cohérence de l'organisation territoriale, mais aussi du respect dû aux agents qui font vivre quotidiennement le service public sur le terrain.

Nous vous remercions de votre écoute.

Les élus CGT au CSA